

Recherche

[Permis de conduire](#)[Immatriculation](#)[Services en ligne SAAQclik](#) ■[Sécurité routière](#)[Tarifs](#)[Véhicules lourds](#)[Victime d'accident](#)[Matériel éducatif](#)[Pour nous joindre](#)[Documents et publications](#)[Formulaires électroniques](#)[Salle de presse](#)[Foire aux questions](#)[Qui sommes-nous?](#)[Lois et règlements](#)[Liens utiles](#)

Communiqués



Contributions d'assurance des motocyclistes - La SAAQ et le Front commun motocycliste conviennent d'améliorations à privilégier

Québec, le 24 février 2011. - La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et le Front commun motocycliste (FCM) ont convenu d'améliorations à apporter aux principes établissant les contributions d'assurance des motocyclistes, à la suite des travaux de la Table sur la tarification d'assurance des motocyclistes mise en place le 11 juin 2010.

Les éléments sur lesquels la SAAQ et le FCM se sont entendus tiennent compte du comportement des motocyclistes sur la route. Cela se traduit par l'introduction d'une prime d'assurance sur les permis de conduire des motocyclistes associée à leur conduite et par la prise en compte du risque généré par la conduite d'une nouvelle motocyclette en introduisant une tarification spécifique et non répétitive qui sera exigée lors de toute acquisition d'une motocyclette.

D'autre part, la vulnérabilité des motocyclistes et l'amélioration de leur bilan routier seront reconnues dans les contributions d'assurance. Ainsi, l'ensemble de tous ces facteurs se traduira par une réduction des contributions d'assurance des motocyclistes dès la saison 2012, selon un principe d'équité envers les différents usagers de la route.

« Tous ces points seront inclus dans l'exercice de révision de l'ensemble de la tarification d'assurance que s'apprête à faire la SAAQ. Cette révision se fera conformément au processus légal qui prévoit l'obtention d'un avis d'un conseil d'experts constitué à cette fin. Elle tiendra compte des progrès du bilan routier au Québec, de l'impact de la crise financière de 2008 et du principe d'équité entre les divers cotisants au régime public d'assurance automobile », a souligné la présidente et chef de la direction de la SAAQ, Mme Nathalie Tremblay.

Des orientations visant à accroître la sécurité routière des motocyclistes ont également été arrêtées, relativement à l'accès à la conduite des motocyclettes dites à risque. De plus, les règles d'accès aux motos à circulation restreinte seront réévaluées.

« Nous sommes heureux de souligner le caractère historique des orientations convenues pour l'ensemble de la communauté motocycliste québécoise. Nous croyons que ces orientations permettront enfin un dialogue beaucoup plus constructif que par le passé et que le tout se concrétisera par la viabilité à long terme du motocyclisme au Québec. Les baisses de contributions d'assurance envisagées pour 2012 nous satisfont au sens d'un juste retour du balancier au regard du bilan routier des motocyclistes québécois, qui s'est constamment amélioré au fil des ans », a indiqué le porte-parole du Front commun motocycliste, M. Éric Lessard.

« Je me réjouis de cette collaboration qui trace la voie à une toute nouvelle relation entre la SAAQ et le milieu motocycliste. Il importe de placer la sécurité routière au coeur de nos préoccupations. Les sujets abordés au cours des discussions entre la SAAQ et le FCM s'inscrivent dans notre objectif commun de faire du Québec un endroit où les routes sont parmi les plus sécuritaires », a conclu le ministre des Transports, M. Sam Hamad.

[Retour](#) [Haut de la page](#)

Dernière modification : 2008-02-26

[Accueil](#) | [Plan du site](#) | [Nous joindre](#) | [Portail Québec](#)

[Politique de confidentialité](#) | [Accessibilité](#)

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2002